

RAPPORT
D'ACTIVITÉS

2017



sommaire

2017, un périmètre élargi pour le SCoTAN !	3
Le syndicat mixte du SCoTAN en 2017	4
L'activité syndicale de l'année 2017	5
Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN	6/7
La Matinée du SCoTAN - 14 octobre 2017	8/9
Les partenaires du SCoTAN	10
Des scénarios de développement souhaitables pour le Bas-Rhin	11
L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN	12/14
L'actualité de l'urbanisme commercial en 2017	14

2017, un périmètre élargi pour le SCoTAN!

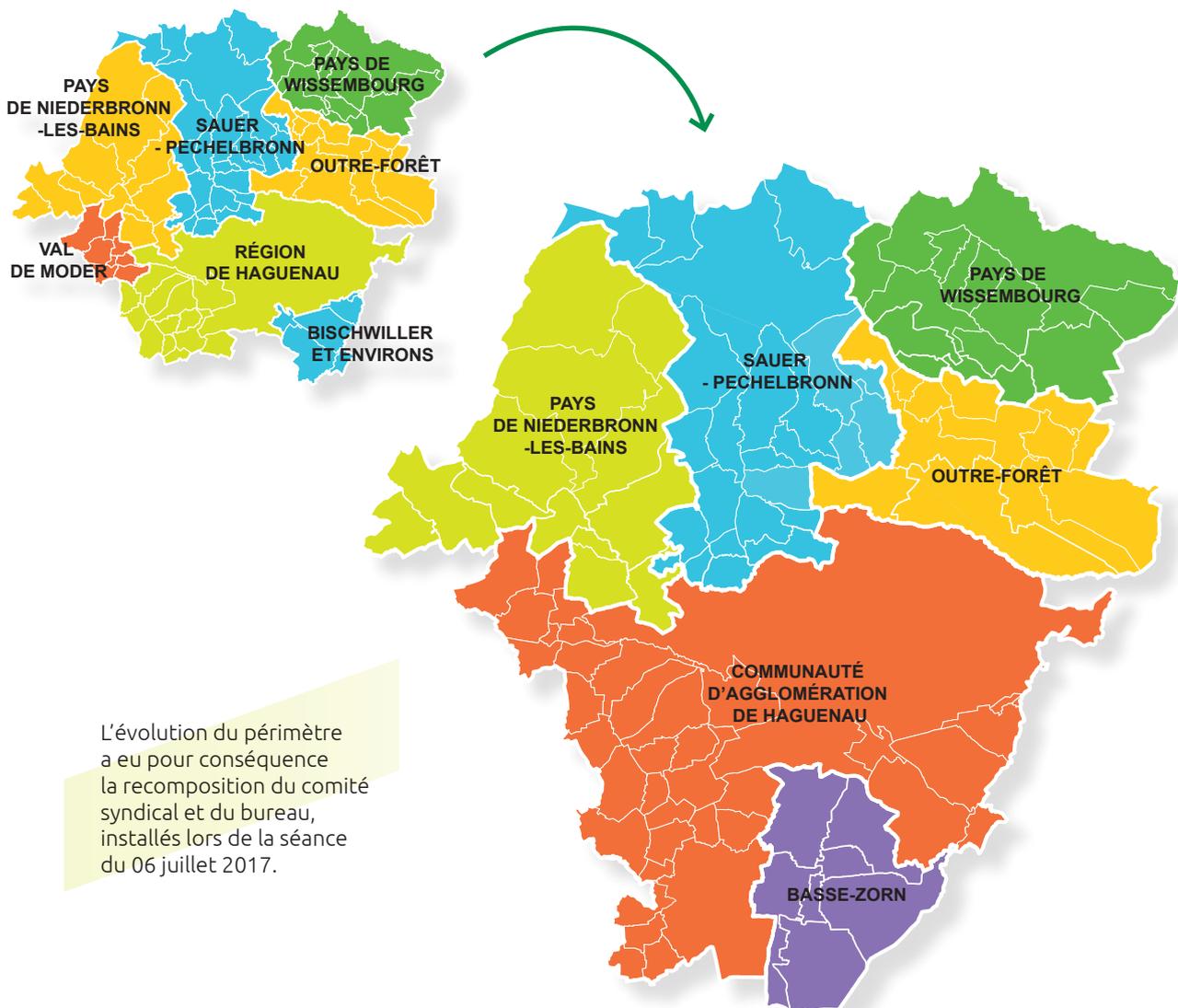
La réforme territoriale conduite par la loi portant *Nouvelle Organisation de la République*-dite loi NOTRe- du 7 août 2015 et traduite dans le schéma départemental de coopération intercommunale du Bas-Rhin arrêté le 30 mars 2016, a entraîné la création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 1^{er} janvier 2017 par la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenau, de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath et du Val de Moder.

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord a été automatiquement prononcée le 1^{er} avril 2017, au terme d'un délai de trois mois, conformément à l'article L. 143-13 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, par décision du 6 juillet 2016, le conseil de communauté de la Basse-Zorn avait demandé son retrait du syndicat mixte du SCoT de la région de Strasbourg (SCoTERS) et son adhésion concomitante au syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord (SCoTAN) à la date du 1^{er} juillet 2017.

La nouvelle carte intercommunale issue de ces évolutions a entraîné par voie de conséquence l'élargissement du périmètre du SCoT de l'Alsace du Nord.

L'évolution du périmètre a été actée par le préfet le 28 juin 2017.



Le syndicat mixte en 2017

La structure

Le syndicat mixte du SCoTAN a été créé le 16 décembre 2003. Il est dit « fermé », à savoir composé exclusivement des EPCI qui en sont membres.

Pour tenir compte du nouveau périmètre du SCoTAN, le comité syndical a été renouvelé lors de la séance du 6 juillet 2017.

Le siège du syndicat mixte du SCoTAN se situe à la Maison du territoire, 84 route de Strasbourg à Haguenau.



Le périmètre du SCoTAN au 1^{er} juillet 2017

Les élus

Le comité syndical est composé de 58 délégués issus des 6 EPCI membres.

Le bureau syndical est composé du président et de 9 vice-présidents :

- **Président: Claude Sturni**
(communauté d'agglomération de Haguenau)
- **1^{er} vice-président: Fernand Feig**
(communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains)
- **2^e vice-président: Philippe Specht**
(communauté d'agglomération de Haguenau)
- **3^e vice-président: Jean-Lucien Netzer**
(communauté d'agglomération de Haguenau)
- **4^e vice-président: Alain Fuchs**
(communauté de communes Sauer-Pechelbronn)
- **5^e vice-président: Christian Gliech**
(communauté de communes du Pays de Wissembourg)
- **6^e vice-président: Christophe Scharrenberger**
(communauté de communes de l'Outre-Forêt)
- **7^e vice-président: Jean-Denis Enderlin**
(communauté d'agglomération de Haguenau)
- **8^e vice-président: Etienne Wolf**
(communauté d'agglomération de Haguenau)
- **9^e vice-président: Denis Riedinger**
(communauté de communes de la Basse-Zorn)

L'équipe technique en 2017

- Directrice : **Géraldine Staerlé**
- Chargée de mission : **Elsa Grandemange**

Les chiffres clés

105 communes regroupées
en 6 intercommunalités

1 110 km² de superficie

188 841 habitants (1^{er} janvier 2015)

2^e SCoT du Bas-Rhin (par sa population)

Il abrite la 2^e aire agglomérée du Bas-Rhin
rassemblant près de 97 000 habitants

51 925 emplois salariés privés (données 2015)

L'activité syndicale de l'année 2017

Sur le plan administratif, l'activité syndicale du SCoTAN a été essentiellement marquée par l'évolution du périmètre, la conséquence de l'intégration des nouveaux territoires.

La gouvernance

Les comités syndicaux

- **2 février 2017 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Vote du compte administratif 2016
 - Vote du budget primitif 2017
- **6 juillet 2017 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Installation du comité syndical
 - Election du président
 - Election des membres du bureau syndical
 - Désignations dans les diverses instances
 - Décisions relatives au bon fonctionnement du syndicat mixte
- **7 décembre 2017 (Soultz-Sous-Forêts) :**
 - Désignation de représentants à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
 - Programme de travail 2018
 - Orientations budgétaires 2018

Les bureaux syndicaux

Les bureaux syndicaux

- **19 janvier 2017 (Haguenau) :**
 - Examen du CA 2016 et du BP 2017
 - SIVU de Pechelbronn: PLUi arrêté
- **9 mars 2017 (Haguenau) :**
 - Evolution du périmètre du SCoTAN: point sur la procédure
 - Wissembourg: information sur la modification du permis d'aménager du lotissement Gumberle
 - Ohlungen: information sur le permis d'aménager le Pré Fleuri
- **11 mai 2017 (Haguenau) :**
 - Niederschaeffolsheim: PLU arrêté
 - SIVOM de Schweighouse-sur-Moder: modification n°1 du PLUi
 - Wittersheim: information sur le permis d'aménager Impasse de la Fontaine
 - Woerth: CDAC extension du SUPER U

• 12 juillet 2017 (Haguenau) :

- Suivi et indicateurs du SCoTAN: mise au point
- Val de Moder-La Walck: information sur le permis d'aménager Le Clos des Ecureuils
- Cleebourg: information sur le permis de construire de la Sphère touristique

• 7 septembre 2017 (Haguenau) :

- Frœschwiller: avis sur le PLU arrêté
- Hatten: information sur le permis d'aménager L'Abri 3

• 16 novembre 2017 (Haguenau) :

- Prévisions budgétaires 2018
- Instauration du RIFSEEP

Le bilan financier 2017

Recettes

En phase de mise en œuvre, les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les contributions des EPCI membres ainsi que sur l'aide de la région Grand Est dans le cadre du dispositif d'accompagnement en vigueur en 2017.

En 2017, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à 242 643 €, dont 30 000 € de la Région Grand Est.

Dépenses

Le syndicat mixte a engagé 225 668 € de dépenses de fonctionnement en 2017, dont 47 544 € versés à l'ADEUS au titre du programme partenarial pour le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN.

L'exercice 2017 sur la section de fonctionnement a été clos avec un résultat excédentaire de 16 975 €.

Le recueil des actes administratifs 2017

En application des articles L. 5211-47 et R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs 2017 du syndicat mixte du SCoTAN est disponible au siège du syndicat et en téléchargement sur le site Internet: www.scotan.fr

EVALUER ET ACCOMPAGNER ...

Le suivi et la mise en œuvre du SCoTAN

Les thématiques qui ont mobilisé les élus en 2017

4 mars / Visite d'une opération de construction à Mommenheim

Dans le cadre de la commission «Habitat», une visite d'opération immobilière a été organisée à Mommenheim en présence de professionnels et d'élus du SCoTAN.

L'occasion d'observer des produits qui répondent aux critères du marché, et par là-même d'échanger sur les nouveaux modes d'habiter, les nouvelles aspirations des ménages, tout en tenant compte des contraintes foncières et financières.



13 mai / Développer les potentiels transfrontaliers

Les élus ont à cœur d'approfondir la réflexion sur les potentialités de développement territorial de l'espace transfrontalier, de faciliter l'organisation spatiale des bassins de vie de part et d'autre du Rhin, et d'apporter des réponses concrètes aux besoins de leurs populations (les déplacements, la formation, la culture, la santé et l'accès aux soins...). En 2017, la commission «transfrontalier» s'est par conséquent fixée pour objectif de mobiliser les intercommunalités de l'Alsace du Nord autour de thèmes partagés tels que les flux de consommation courante entre la France et l'Allemagne.

10 juillet / Tracer les voies d'un avenir commun : visite du tronçon Obermodern-Haguenau de la ligne ferroviaire Sarrebruck-Haguenau-Rastatt

La Matinée du SCoTAN d'octobre 2015 avait mis en évidence la nécessité d'étudier les potentialités de développement d'un transport transfrontalier structurant adossé à l'ancienne ligne ferroviaire «Haguenau-Rastatt».

Dans le prolongement des échanges, la réactivation du tronçon ferroviaire Ouest qui relie Obermodern-Zutzendorf à Haguenau pourrait constituer un formidable levier de développement pour l'Alsace du Nord, permettant ainsi sa connexion à deux bassins frontaliers de plus d'un million d'habitants (Sarrebruck et Karlsruhe).

Ce tronçon Ouest pourrait également constituer une offre ferroviaire complémentaire vers Strasbourg en passant par Haguenau.



Une visite a été organisée avec des élus locaux et le président de l'Eurodistrict PAMINA pour mieux cerner l'état des infrastructures et échanger autour des enjeux d'aménagement du territoire à travers cette ligne ferroviaire.

8 juin / S'engager pour l'attractivité des bourgs-centres de l'Alsace du Nord

Lors de la Matinée du SCoTAN 2016 dédiée aux bourgs-centres de l'Alsace du Nord, les élus avaient tous jugé nécessaire de mobiliser leurs efforts sur le renforcement des centralités du SCoTAN, indispensables non seulement à la qualité de vie des habitants, à la cohésion sociale et au développement local, mais plus largement au bon fonctionnement de l'Alsace du Nord.

Lors de la commission « bourgs-centres » de 2017, les élus départementaux du Territoire Nord ont présenté la stratégie et le plan d'actions du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité de Services au Public (SDAASP) en faveur des centralités.



30 juin / Les dynamiques foncières récentes en Alsace du Nord

Pour faire suite à une demande des partenaires de l'Etat concernant le suivi de la consommation foncière, le SCoT de l'Alsace du Nord a mis en place une commission dédiée à l'analyse de l'évolution du foncier et de l'occupation des sols. Cette commission a été l'occasion de débattre autour du devenir des territoires à travers les dynamiques foncières observées.

16 septembre / Visite d'opérations immobilières à Wissembourg

Après la sortie de terrain du printemps à Mommenheim, les élus du territoire du SCoTAN se sont retrouvés à Wissembourg pour visiter une opération réalisée par le bailleur social OPUS 67, et pour découvrir un concept de maisons modulaires à ossature bois (concept BOOA).

Ces visites de terrain offrent toujours l'opportunité de prendre connaissance des projets voisins, de partager des expériences, et de nouer des contacts avec les acteurs locaux de l'habitat.



ANTICIPER, METTRE EN PERSPECTIVE, ÉCLAIRER LE DÉBAT PUBLIC...



la matinée

du SCoTAN / 14 octobre 2017

La 8^e rencontre des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire en Alsace du Nord a consacré un dossier aux liens que doivent développer les territoires d'un même bassin de vie.

Les récentes recompositions institutionnelles sont l'opportunité de repenser l'enjeu des complémentarités et des relations entre les territoires qui vont désormais bien au-delà des intercommunalités.

L'Alsace du Nord est stratégiquement située aux portes de l'Eurométropole de Strasbourg, et au cœur d'un grand territoire transfrontalier, formant une passerelle entre la communauté urbaine de Sarrebruck et la métropole régionale de Karlsruhe.

Sa position idéale au cœur d'un réseau de métropoles régionales constitue un écosystème favorable aux échanges et au développement économique, avec les potentiels et les spécificités que confère ce bassin de vie de 350 000 habitants.

Dans ce contexte, l'agglomération de Haguenau représente un moteur pour le développement et la capacité d'impulsion économique de l'Alsace du Nord, et ne doit pas être perçue comme « la grande ville » aspirant les ressources des autres territoires à son seul profit.

L'accessibilité du territoire, le développement des mobilités, l'accès et l'utilisation des nouvelles technologies, la proximité des services comme la santé ou l'enseignement, et les capacités bilingues des habitants et en particulier de la jeunesse du territoire sont des leviers importants d'attractivité et de développement.

Les territoires de l'Alsace du Nord doivent travailler ensemble autour de ces thématiques, chercher la complémentarité et « faire réseau » au service de ses habitants et du développement économique.

Ce fut le sens donné à la 8^e édition de la Matinée du SCoTAN.

“

Un grand merci à tous les participants et aux intervenants des tables rondes :

M. Udo WIGGERMANN,
directeur SIEMENS Haguenau

M. Mathieu ROCHER,
directeur des hôpitaux de Haguenau et Wissembourg

M. Michel HEINRICH,
président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal et président de la Fédération nationale des SCoT

M. Frédéric REISS,
député du Bas-Rhin (8^e circonscription)

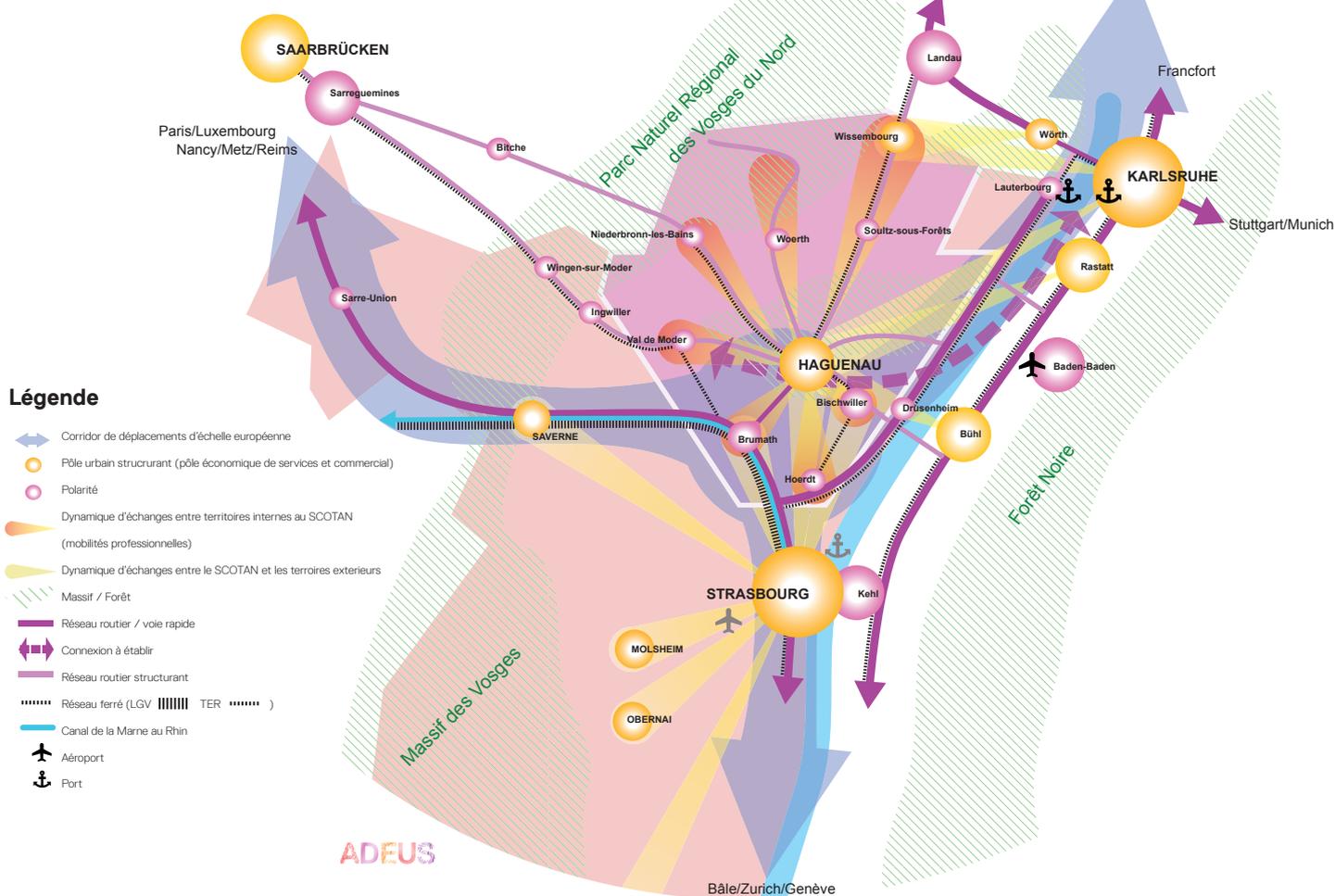
M. Claude KERN,
sénateur du Bas-Rhin

”





Dynamiques de fonctionnement de l'Alsace du Nord



Les partenaires du SCoTAN



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

L'accompagnement de l'agence d'urbanisme de Strasbourg (ADEUS)

Le syndicat mixte du SCoTAN compte sur l'expertise de l'agence d'urbanisme de Strasbourg pour l'accompagner dans l'affirmation de son positionnement géostratégique entre les deux métropoles régionales et dans l'évolution de son schéma.



La transition énergétique avec le pays de l'Alsace du nord (ADEAN)

Le SCoTAN et le SCoT de la Bande Rhénane Nord sont engagés avec le pays de l'Alsace du nord dans une démarche collective pour développer des actions concrètes portant sur le thème de la transition énergétique :

- les EnR
- les mobilités
- l'aménagement durable



La mobilité transfrontalière avec l'Eurodistrict (PAMINA)

La mobilité a toujours été un sujet prioritaire pour PAMINA, autour d'enjeux tels que l'amélioration des liaisons transfrontalières pour la mobilité des personnes et des biens, et la garantie d'une infrastructure structurante, mettant ainsi l'accent sur le transport public ferroviaire.

Suite à la Matinée du SCoTAN 2015 portant sur les enjeux et les perspectives de coopérations entre l'Alsace du Nord et la région de Karlsruhe, un groupe d'experts « mobilité » a été constitué pour approfondir cette question des mobilités transfrontalières et imaginer des scénarios concrets.

Des scénarios de développement souhaitables pour le Bas-Rhin

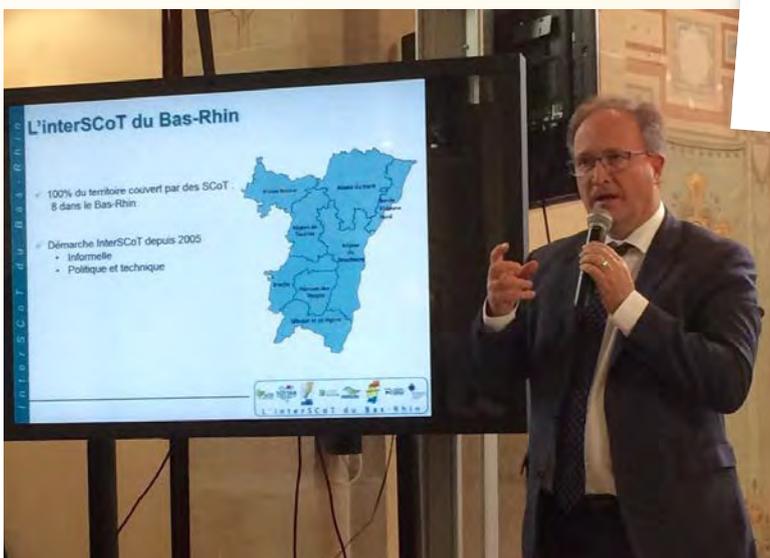
L'engagement de la démarche d'élaboration du SRADDET par la Région Grand Est a été l'occasion pour les présidents de structures porteuses de SCoT de se réunir afin d'échafauder et de porter à la connaissance de la Région la vision partagée des enjeux de développement, ainsi que les scénarios souhaitables pour le Bas-Rhin.

Ils ont été rejoints dans cette démarche par le président de l'Eurométropole de Strasbourg ainsi que le président du Conseil départemental du Bas-Rhin.

La contribution commune s'organise autour de 3 grands axes :

- > La Région GRAND EST et l'ALSACE à l'échelle européenne et plus particulièrement à celle du Rhin supérieur : un positionnement central géostratégique
- > l'ALSACE pour la Région GRAND EST : STRASBOURG, une métropole régionale et européenne forte
- > l'ALSACE au sein de la Région GRAND EST : l'espace métropolitain alsacien, un maillage de territoires forts

Elle a été déposée sur la plateforme d'échanges à l'été 2017.



“

Les présidents de SCoT bas-rhinois ont été régulièrement invités afin de présenter la démarche collaborative aux territoires voisins de la Région Grand Est.

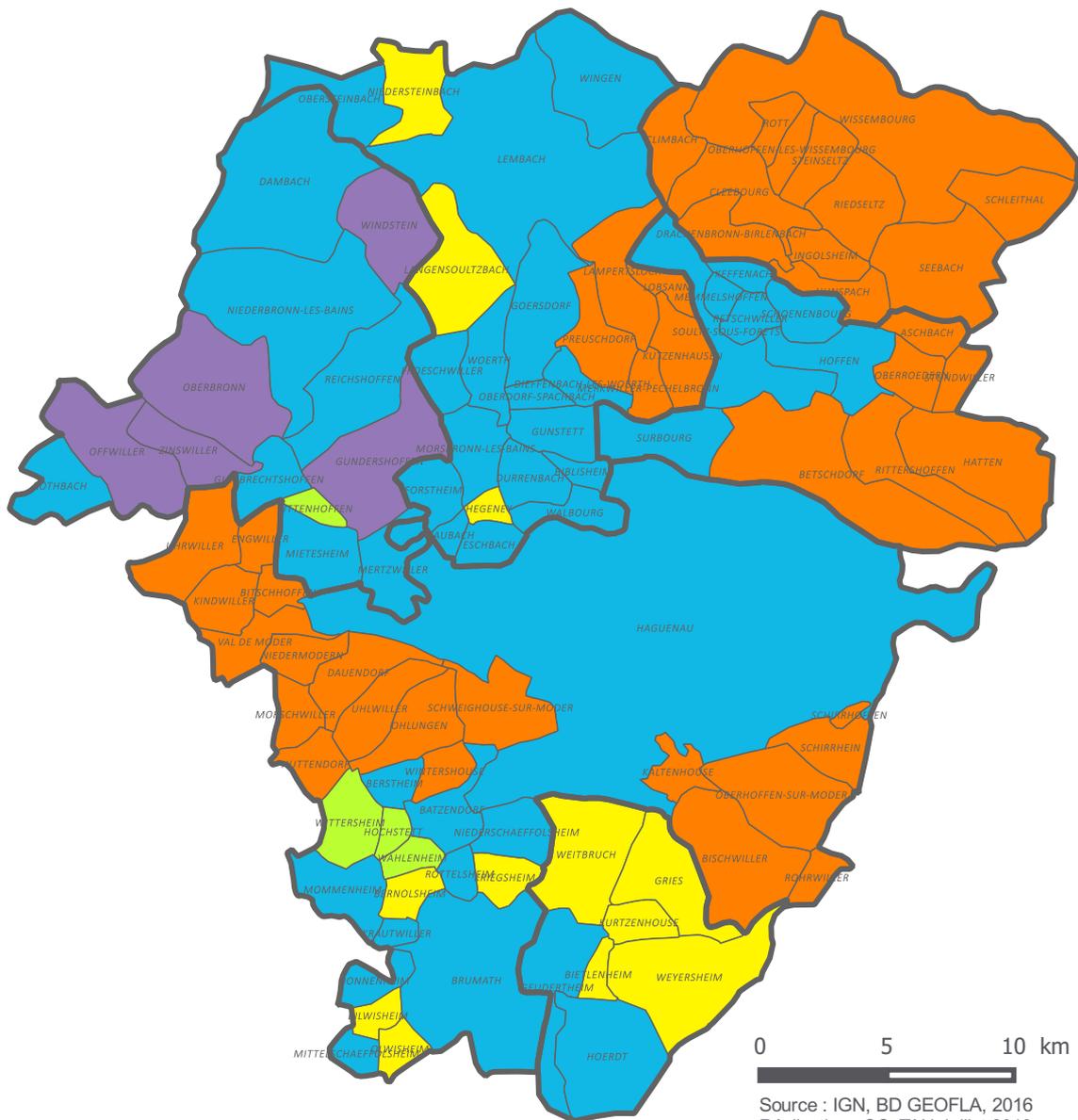
Ici, M. Claude Sturni à Châlons-en-Champagne le 26 avril 2017 devant les présidents d'EPCI de la Région Grand Est.

”

L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du

Les documents d'urbanisme exécutoires au 27 mars 2017

- PLU intercommunal
- PLU communal
- POS communal (bénéficiant d'une disposition transitoire)
- Carte communale
- Règlement national d'urbanisme



Source : IGN, BD GEOFLA, 2016
 Réalisation : SCoTAN, juillet 2018

L'actualité de l'urbanisme sur le périmètre du SCoTAN

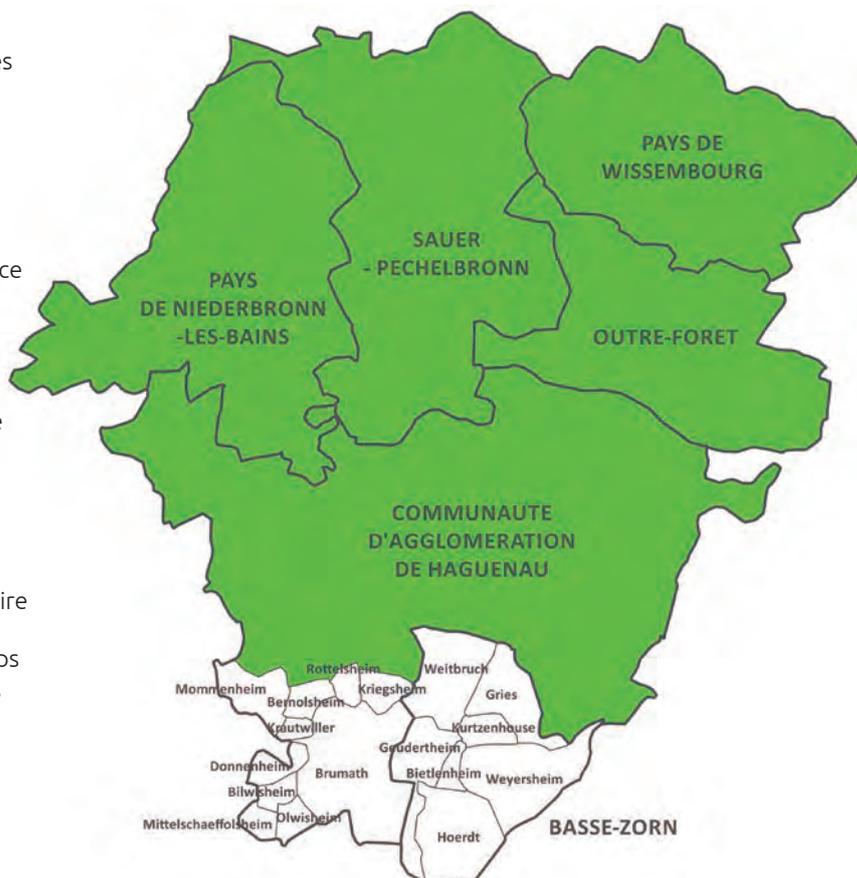
Les communes couvertes par la « zone blanche »

Les communes de la communauté de communes de la Basse-Zorn ainsi que celles de l'ancienne communauté de communes de la région de Brumath sont confrontées à une situation particulière sur le plan des documents d'urbanisme existants ou en cours d'élaboration.

Ces communes étaient couvertes jusqu'au printemps 2017 par le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCoTERS).

Du fait de leur sortie du SCoTERS par le biais de leur EPCI, elles ne sont, à ce jour, couvertes par aucun schéma de cohérence territoriale opposable. Ces communes sont donc considérées comme des « zones blanches », soumises au principe d'urbanisation limitée dicté par l'article L. 142-4 du code de l'urbanisme.

Cette situation ouvre une période transitoire durant laquelle aucun SCoT ne s'applique sur les communes concernées, ceci le temps de l'approbation de la révision du SCoTAN, prévue pour fin 2021.



L'actualité de l'urbanisme commercial en 2017

Les autorisations d'urbanisme commercial

Le code de commerce prévoit que le président du syndicat mixte du SCoT siège en Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En 2017, le président ou son représentant a participé aux CDAC suivantes :

CDAC du 27 avril 2017 :

- Extension du SUPER U à Woerth de 831,13 m² portant l'ensemble commercial à 3 173 m² de surface de vente : avis favorable

CDAC du 16 juin 2017 :

- Création d'un drive de 471 m² d'emprise au sol sous l'enseigne E. LECLERC à Wissembourg : avis favorable

CDAC du 25 juillet 2017 :

- Création d'un ensemble commercial de secteur non alimentaire de 3 235 m² de surface de vente dans la zone du Taubenhof 2 à Haguenau : avis favorable (recours de tiers / avis favorable de la CNAC en date du 07 décembre 2017)

CDAC du 03 octobre 2017 :

- Création d'un ensemble commercial de secteur non alimentaire de 6 700 m² de surface de vente à Schweighouse-sur-Moder : avis favorable



Le cadre réglementaire du rapport d'activités

Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273 - 67504 Haguenau cedex
tél. 03 88 07 32 45 - fax 03 88 93 65 06
www.scotan.fr